

Devenir membre actif du CST (Comité Social Territorial)

Objectif

Développer une posture active de membre du Comité Social Technique. Maîtriser les missions globales de ce mandat. Appréhender et maîtriser les rôles particuliers du CST en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Modalité pédagogique — **PRÉSENTIEL**

— EN RÉSUMÉ

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social Territorial, nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Cette instance sera mise en place à l'issue du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique, qui aura lieu en fin d'année 2022.

Les dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de cette instance entreront en vigueur le 1er janvier 2023. Cette formation a pour objectif d'accompagner les nouveaux membres élus de cette nouvelle instance afin qu'ils puissent devenir entièrement opérationnels dans leurs nouvelles missions.

— COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les prérogatives, le rôle et le fonctionnement global du CST.
- Connaître le rôle et les missions spécifiques du CST en SSCT.
- Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques.
- Réaliser des analyses et visites de sites : évaluer les risques professionnels a priori.
- Analyser les accidents de travail : évaluer les risques a posteriori.
- Réaliser une activité de veille et savoir rendre un avis motivé.
- Impulser une dynamique positive et animer une réunion de CST performante.

— PÉDAGOGIE

Recueil des attentes et de positionnement préformation. Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, Travaux de groupe, jeux de rôles, applications concrètes.

60 % pratique 40 % théorique.

Le programme

1 Maîtriser la mission et le fonctionnement général du CST

- L'origine, la composition et le fonctionnement interne du CST.
- Le cadre d'action et le positionnement du CST.
- Les droits, devoirs et prérogatives du CST.
- Composition et organisation du CST.
- Prérogatives et attributions du CST en SSCT.
- Moyens du CST.
- Informations et consultations du CST.
- Les différents acteurs en santé et sécurité, leurs interactions.

2 Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques

- Le cadre légal et institutionnel de la prévention.
- Les conséquences humaines, sociales, financières et réglementaires des risques dans les établissements.
- Les croyances et réalités entourant la santé, le travail et le CST.

- Les processus d'apparition des risques professionnels.
- Les différents risques de son secteur professionnel.
- Les notions d'accident de travail, d'accident de trajet et de maladie professionnelle.

3 Réaliser des visites de sites : analyser et évaluer les risques professionnels a priori et les analyser à posteriori

- Les étapes d'une démarche de prévention.
- Les composantes d'une situation de travail génératrices de risques.
- Les différentes méthodes de repérage des risques.
- Les outils d'analyse d'une situation de travail.
- Les techniques de recherche d'améliorations préventives.
- La transcription de l'évaluation des risques dans le DUERP.
- Les notions d'accident grave et d'incidents répétés.

FORMATION



— **35 heures**

soit 5 jours de formation

Référence —

CST05

PRÉREQUIS

Aucun.

PUBLIC

Tous.

ORGANISATION

De 4 à 12 stagiaires.

INTERVENANTS

Formateurs spécialisés dans la formation des instances représentatives du personnel.

ÉVALUATION

Délivrance d'une attestation de fin de formation ainsi qu'un certificat de réalisation. Évaluation formative par des QCM, exercices et simulations pratiques. Évaluation à chaud et à froid.